

Parashat Emor אָמַר

Premier Dévar Torah – (déjà publié en 5772)

Livre Yaghel Yaâkov, du Rav Yaâkov 'Haym Sofer (l'auteur du Kaf Ha'haym) page 40

Notre Parasha débute par (Lévitique, Ch. 21 v. 1)

וַיֹּאמֶר ה' אֶל-מֹשֶׁה, אָמַר אֶל-הַכֹּהֲנִים בְּנֵי אַהֲרֹן; וְאָמַרְתָּ אֲלֵהֶם, לִנְפֹשׁ לֹא-יִטְמָא בְּעַמִּי.
L'Éternel dit à Moïse: "Parle aux pontifes, fils d'Aaron, et dis-leur: Nul ne doit se souiller par le cadavre d'un de ses concitoyens

Les sages se sont déjà interrogés sur la redondance du langage de notre verset אָמַר et וְאָמַרְתָּ « parle » et « dis leur », le texte aurait pu être plus concis. De plus pourquoi rajouter וְאָמַרְתָּ ; אֲלֵהֶם « et tu diras à eux », il était suffisant de dire וְאָמַרְתָּ « et tu diras ».

On peut expliquer (au nom du 'Hida lui même au nom d'autres rabbanim) qu'il n'y a pas de salaire, **dans ce monde**, pour l'accomplissement d'une Mitsva. Par contre, lorsque quelqu'un écoute des paroles de Torah, alors il a un salaire en ce monde.

De ces propos, on peut expliquer la redondance de notre verset. Cela vient nous dire qu'il faut dire au peuple la Mitsva elle-même et les lois précises qui lui sont associées ; il s'agira donc de « paroles de Torah » « Divré Torah » et de ce fait on pourra leur donner une récompense y compris dans ce monde.

C'est ce que dit notre verset : « **Parle aux pontifes, fils d'Aaron** », il s'agit de l'accomplissement de la Mitsva, « **et dis** », il s'agit des lois (détaillées) qui sont nécessaires. « **אֲלֵהֶם** », « **leur / à eux** » c'est à dire pour leur profit, afin qu'il aient une récompense (un « salaire ») même dans ce monde ci pour avoir entendu les paroles de Torah.

Second Dévar Torah (déjà publié en 5772)

Tiré du site <http://bnei-zion.com>

Dans notre Parasha (Lévitique Ch. 22 v. 32) :

וְלֹא תִחַלְלוּ, אֶת-שֵׁם קִדְשִׁי, וְנִקְדַּשְׁתִּי, בְּתוֹךְ בְּנֵי יִשְׂרָאֵל: אֲנִי ה', מְקַדְּשְׁכֶם
Ne déshonorez point mon saint nom, afin que je sois sanctifié au milieu des enfants d'Israël, moi, l'Éternel, qui vous sanctifie,

A propos de ce verset « **afin que je sois sanctifié au milieu des enfants d'Israël** », les sages enseignent dans le Talmoud que chaque homme en Israël doit sacrifier sa vie pour la sanctification du nom D.ivin, et même pour une petite Mitsva (se laisser tuer plutôt que de transgresser). Cependant, ceci n'est vrai que si c'est en public, de manière totalement dévoilée, c'est à dire qu'il y ait au moins dix hommes. C'est uniquement dans ce cas qu'il faut se laisser tuer.

Le Talmoud apprend autre chose de notre verset, « **afin que je sois sanctifié au milieu des enfants d'Israël** », toute action de « Quédousha » de sainteté doit être faite en présence d'au moins dix hommes [toutes les prières de « Quédousha » de « Sainteté » comme Quaddish, Quédousha ... doivent être faites uniquement s'il y a au moins dix hommes]. Comme on le

voit dans le Talmoud (traité Bérakhoth 21a) « D'où sait on qu'un particulier ne dit pas la Queddousha », comme il est écrit : « **afin que je sois sanctifié au milieu des enfants d'Israël** », toute prière de Queddousha ne doit pas être faite s'il y a moins de dix personnes.

De ce fait, que toute prière de Queddousha [sanctification] doit être faite en présence d'au moins 10 hommes, nous apprenons que nous devons prier en communauté, avec un Minyan, comme nous l'enseigne la Mishna « on ne prie le Shéma², ni ne monte à la Téva (pour faire la répétition de la Âmida), ni on ne fait la bénédiction propre aux Cohanim, ni on ne lit à la Torah, que s'il y a moins de dix hommes.

Il faut savoir, que la grandeur de la prière en public est très importante, sans commune mesure. Tout homme juif doit être pointilleux et veiller à prier en public, comme l'enseigne le Talmoud (Bérakhoth 6a) : « Rabbi Yo'hanan dit, au moment où le Saint béni soit-Il vient à la synagogue, et n'y trouve pas 10 personnes, immédiatement il se met en colère, comme il est écrit (Isaïe Ch. 50 v. 2) :

מדוע באתי ואין איש, קראתי ואין עונה

Pourquoi suis-je venu et n'ai-je trouvé personne? Pourquoi ai-je appelé et nul n'a répondu?

De même on enseigne dans le Talmoud (Bérakhoth 8a) « Rabbi Yo'hanan dit au nom de Rabbi Shimon Bar Yo'hay, que signifie le verset (Psaumes 69 v. 14) :

ואני תפילתי-לך ה', עת רצון

Toutefois, ma prière s'élève vers toi, Eternel, au moment propice;

Quand est-ce un moment propice ? Au moment où l'assemblée prie.

[suite du Talmoud] On enseigne également en ce sens ; Rabbi Natan dit « d'où sait on que l'Eternel ne repousse pas la prière d'une assemblée ? », comme il est écrit (Job Ch. 36 v. 5) :

הן-אל כפיר, ולא ימאס:

Vois, Dieu est puissant et il ignore le dédain;

Et il est écrit (Psaumes 55 v 19) :

פדה בשלום נפשי, מקרב-לי: פי-ברבים, הויו עמדי.

Il me délivre et me met en sûreté, me défendant contre toute attaque, si nombreux que soient ceux qui m'assaillent.

Il nous faut comprendre pour quelle raison l'Eternel se met en colère lorsqu'Il vient à la synagogue et n'y trouve pas au moins une assemblée de dix hommes ?

En premier lieu, il faut savoir que s'il y a dix hommes à la synagogue alors l'Eternel s'associe à leur prière. Comme le disent nos sages dans le Talmoud (Bérakhoth 7a) « Ribbi Yo'hanan dit au nom de Ribbi Yossi « d'où sait on que l'Eternel prie ? », comme il est écrit (Isaïe Ch. 56 v7) :

והביאותים אל-הר קדשי, ושמחתים בבית תפילתי

je les amènerai sur ma sainte montagne, je les comblerai de joie dans la maison de ma prière

Il est écrit תפילתי « ma prière » et non תפילתם « leur prière ». De là on apprend que le Saint béni soit-Il prie (s'associe à nos prières).

² אין פורסין את שמע פחות מעשרה) מגילה כ"ג). פירש"י, מנין הבא לביהכ"נ לאחר שקראו את שמע, עומד אחד ואומר קדיש וברכו וברכה ראשונה שבקריאת שמע (שם), מפני שהפורס את שמע אומר גם כן קדושה, וכל דבר שבקדושה אין פחות מעשרה. ולשון פורסין פירושו מברכין כרתיב כי הוא יברך הזבח, מתרגמין יפרס על מדבחה (ס' האשכול היא סי' י.ד).

De plus, lorsqu'il y a dix personnes, la Shék'hina (la présence divine) précède l'assemblée pour aller à la synagogue ; comme l'enseigne le Talmoud (Bérakhot 6) que s'il y a dix personnes qui vont à la synagogue alors la Shék'hina va avant eux à la synagogue.

Il y a lieu de rajouter également cet enseignement du Talmoud (Bérakhot 3a) « Rabbi Yossi dit, une fois j'étais en chemin et je suis entré dans une ruine parmi les ruines de Jérusalem afin d'y prier. Eliahou Hannavi Zakhour Létoy (le prophète Eliahou) est venu et m'a protégé de la porte, il a attendu que je termine ma prière et ensuite m'a dit : « Paix sur toi Ribbi ! », je lui répondis « Paix sur toi, mon Rav et mon maître ». Il m'a alors dit « pour quelle raison es tu entré dans cette ruine ? » Je lui répondis : « pour prier » ; il me répondit « tu aurais du prier en chemin ». Je lui répondis : « j'ai craint que les passants m'auraient interrompu », il m'a alors répondu : « tu aurais du faire une prière courte ».

A ce moment j'ai appris de Eliahou Hannavi trois enseignements :

- On ne doit pas entrer dans une ruine ;
- Qu'on peut prier en chemin
- Que celui qui prie en chemin fait une prière courte.

Il me dit : « Mon fils ; quelle voix as-tu entendu dans cette ruine ? » Je lui répondis : « j'ai entendu une voix qui roucoule comme une colombe et disait « Malheur aux enfants, par les fautes desquels J'ai détruit Ma maison [le Temple de Jérusalem] et J'ai brûlé mon sanctuaire et J'ai exilé mes enfants parmi les idolâtres » ».

Il me répondit : « Mon fils, par ta vie et sur ta tête, ce n'est pas seulement à ce moment là qu'elle dit cela, mais chaque jour, trois fois par jour elle le dit. En non seulement cela, mais encore lorsque les juifs rentrent dans les synagogues et dans les maisons d'étude et répondent [dans le Quaddish] « Yéhé Shémé Rabba Mévarakh » « **Que son grand nom soit béni** » alors le saint, béni soit Il « remue Sa tête » [c'est une image] et dit « heureux le Roi qui est ainsi glorifié dans Sa maison ; Qu'a donc ce Père qui a exilé ses fils parmi les idolâtres et malheur à ces fils qui ont été exilés de la table de leur Père » !

S'il en est ainsi, il faut absolument avoir de l'abnégation et aller à la Synagogue pour y prier avec un Minyan (10 personnes) car s'il n'y a pas de Minyan, non seulement nous ne faisons pas ce qui est agréable aux yeux de notre Créateur, mais en plus le Saint béni Soit Il se met en colère comme nous l'avons rapporté plus haut « au moment où le Saint béni soit-Il vient à la synagogue, et n'y trouve pas 10 personnes, immédiatement il se met en colère, comme il est écrit (Isaïe Ch. 50 v. 2) :

מדוע באתי ואין איש, קראתי ואין עונה

Pourquoi suis-je venu et n'ai-je trouvé aucun homme [personne]? Pourquoi ai-je appelé et nul n'a répondu? »

Il est clair qu'Hashem ne se « met en colère » que lorsqu'il n'y a pas de Minyan (10 personnes) malgré ce qui est écrit « Pourquoi suis-je venu et n'ai-je trouvé aucun homme? » [qui pourrait laisser supposer qu'une seule personne suffit].

En effet, le Ben Ish Hay, dans son livre Ben Yé'hoyada, explique que le mot utilisé dans ce verset « מדוע באתי ואין איש » « Pourquoi suis-je venu et n'ai-je trouvé aucun homme? », le mot Ish איש forme les premières lettres des mots : (רבא) שמייה אמן יהא Amen Yé'hé Shémé (rabba) « **Que son [grand] nom soit [béni]** ».

C'est pour cela que lorsque les juifs disent « Amen Yéhé Shémé Rabba », l'Eternel a une satisfaction au point de secouer la tête et dire « **heureux le Roi qui est ainsi glorifié dans Sa maison** » !.

Par contre lorsque le Saint béni soit-Il, vient à la synagogue et voit qu'il n'y a pas 10 personnes qui peuvent dire dans le Quaddish **אמן יהא שמיה רבא Amen Yéhé Shemé Rabba** « **Que son grand nom soit béni** ». alors immédiatement, Il se met en colère et dit **מדיע קאָתִי וַאֲיֵן אִישׁ** « **Pourquoi suis-je venu et n'ai-je trouvé aucun homme [personne]?** », c'est à dire, « Pourquoi suis Je venu et n'y avait il point 10 hommes afin qu'ils puissent dire dans le Quaddish **אמן יהא שמיה רבא Amen Yéhé Shemé Rabba** « **Que son grand nom soit béni** » [dont les premières lettres forment le mot **איש** « Homme » de notre verset « **Pourquoi suis-je venu et n'ai-je trouvé aucun homme** »].

Au nom de Orah Shel Sim'ha de rav Pin'has Friedman